

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA CRÈCHE LA TONKINELLE

Valables dès le 1^{er} août 2018

1. Accueil des Écoliers.....	1
2. Temps de placement.....	1
3. Intégration	1
4. Effets personnels	1
5. Sécurité.....	1
6. Stationnement.....	2

1. Accueil des Écoliers

Sont acceptés, en dehors des heures de classe, les enfants de 1^{ère} année Harmos fréquentant **l'école du Cinquantoux**.

2. Temps de placement

L'enfant ne peut pas être placé plus de 10 heures consécutives par jour.

3. Intégration

Pour que l'enfant adopte ce nouveau lieu de vie, il est indispensable qu'il puisse le découvrir progressivement et à différents moments de la journée. L'intégration lui permet d'apprendre en douceur et de manière positive, et à se séparer momentanément de son contexte familial pour s'intégrer au sein d'un groupe. Elle est planifiée lors du premier entretien proposé aux parents.

Les parents ou une personne de confiance sont tenus d'accompagner leur enfant pendant cette phase d'adaptation afin qu'il s'habitue, à son rythme, à ce nouvel environnement.

4. Effets personnels

Les effets personnels de l'enfant doivent être marqués à son nom.

5. Sécurité

L'accès à La Tonkinelle est sécurisé. Au début de l'accueil, il est remis aux parents 2 badges d'accès au bâtiment.

Ce badge fait office de clé, et il est de ce fait **obligatoire** à chaque arrivée à la crèche **pour toute personne qui intervient dans la prise en charge** (famille, grands-parents, amis ...). Un à deux badges supplémentaires peuvent être commandés en sus si nécessaire.

La Tonkinelle ne garantit pas l'accès aux personnes non munies de badge d'entrée qui ne seraient pas annoncées préalablement, et décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en résulter.

6. Stationnement

La circulation n'est pas autorisée dans le parc du Cinquantoux. Les personnes intervenant dans la prise en charge de l'enfant (arrivées et départs) utiliseront les parkings avoisinants (poste, home Les Tilleuls, etc.), quelles que soient les conditions météo.